

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019/2020 – Traditionnel

A déposer dûment complété (EN MAJUSCULES) au service scolarité Bureau A102

Date de retour : entre le 17 et le 29 juin 2019
Tous les jours de 13h30 à 18h30, le samedi de 9h à 12h
Pré-inscription en ligne : oui non

R E S P O N S A B L E L E G A L 1

Nom : Prénom :
Profession : Catégorie socio professionnelle :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone Domicile : ___/___/___/___/___ Téléphone professionnel : ___/___/___/___/___
Email : Téléphone portable : ___/___/___/___/___

A S S U R A N C E R E S P O N S A B I L I T E C I V I L E

Numéro : Nom de l'assurance :

R E S P O N S A B L E L E G A L 2

Nom : Prénom :
Profession : Catégorie socio professionnelle :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone Domicile : ___/___/___/___/___ Téléphone professionnel : ___/___/___/___/___
Email : Téléphone portable : ___/___/___/___/___

E L E V E

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de Naissance :
Téléphone Domicile : ___/___/___/___/___ Téléphone professionnel : ___/___/___/___/___
Email : Téléphone portable : ___/___/___/___/___
Niveau scolaire 2019-2020 Etablissement scolaire 2019-2020 :

D R O I T A L ' I M A G E

J'autorise la conservation sans limitation de durée, ainsi que la publication sur tout support (numérique ou papier...) des enregistrements audios/vidéos et images dans lesquels mon enfant apparaît.
J'ai bien noté qu'ils seront strictement réservés à la diffusion des activités du Conservatoire d'Arras.

P I E C E S A F O U R N I R (Seuls les dossiers complets seront acceptés)

- 1 chèque du montant des droits d'inscription (12,00 €)
- 1 photo d'identité collée
- 4 timbres **autocollants**
- Attestation de quotient familial (pour les arrageois)**
- Attestation de niveau pour les élèves extérieurs au CRD ayant déjà eu une pratique musicale**
- Attestation d'Assurance (responsabilité civile)
- Pour les danseurs : un certificat médical de moins de trois mois
- Règlement financier daté et signé
- Demande d'autorisation de prélèvement + RIB

TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU REGELEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT
TOUTE PARTICIPATION A UN COURS ENGAGE LE PAIEMENT DE L'ANNEE COMPLETE

Le ___/___/2019 Signature :

LISTE DES DISCIPLINES

PARCOURS INITIATION ARTISTIQUE

Pour les enfants de grande section et CP, il est proposé une initiation artistique commune Danse – Musique – Théâtre

- Eveil (grande section de maternelle à la rentrée 2018/2019) – 45 minutes par semaine
- Initiation (CP : école primaire à la rentrée 2018/2019) – 1 heure par semaine

CURSUS MUSICAL - Liste des disciplines

I/ Erudition :

- Formation Musicale à partir de 7 ans (CE1 à la rentrée scolaire 2019/2020)
- Culture musicale : Histoire de la musique, commentaire d'écoute, initiation à l'écriture, analyse musicale (*choix à effectuer plus précisément à la rentrée*)
- Formation Musicale adultes (adultes débutants)
- Formation Musicale chanteurs (obligatoire pour les élèves de la classe de chant)

II / Instruments et disciplines vocales

Bois

- Basson
- Clarinette
- Flûte traversière
- Hautbois
- Saxophone
- Traverso (*sous conditions, merci de vous rapprocher du service scolarité*)

Cordes

- Alto
- Contrebasse
- Guitare
- Harpe
- Violon
- Violoncelle

Claviers

- Percussions
- Piano
- Clavecin / Basse-Continue

Cuivres

- Cor
- Trombone
- Trompette
- Tuba

Chant lyrique

- Chant cursus adulte
- Chant cursus enfant

Musiques actuelles

- M.A.O. (Musique assistée par ordinateur)

III / Pratiques collectives

Pratiques vocales

- Chorale 1^{er} cycle
- Ensembles vocaux de la classe de chant du conservatoire (si inscription en classe de chant)
- Jeune chœur (adolescents)

Pratiques instrumentales

- Ensemble de cuivres
- Musique de chambre (*prioritairement réservée aux élèves en 2^e et 3^e cycles*)
- Musique ancienne/baroque
- Orchestre à cordes 1^{er} cycle
- Orchestre à vents 1^{er} cycle
- Ensemble de cuivres 2^e et 3^e cycle
- Orchestre à vents 2^e et 3^e cycle
- Orchestre à cordes 2^e et 3^e cycle

CURSUS DANSE / CURSUS ART DRAMATIQUE

Danse

- Initiation commune à partir de 7 ans
- Contemporaine à partir de 8 ans
- Classique à partir de 8 ans
- Danse contemporaine adultes

Art Dramatique

- Atelier art dramatique à partir de 8 ans
- Atelier art dramatique adultes
- Art dramatique à partir de 15 ans (examen d'entrée obligatoire)

**Le nombre de place étant limité dans chacune des disciplines,
une liste d'attente est susceptible d'être mise en place.**

REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT
Relatif au paiement des prestations du
Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras

Entre :

Usager du service du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la commune d'Arras

Nom du responsable légal (majuscules).....Prénom du responsable légal :

Nom et Prénom (de l' ou des) élève(s) : -

-

-

Adresse du responsable légal à la date de l'inscription :

.....
.....

Code Postal : Ville :

ET

Commune d'Arras, représentée par Monsieur Alexandre MALFAIT, Adjoint Délégué, agissant en cette qualité en vertu d'une délégation de signature suivant arrêté en date du 22 février 2017.

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Les usagers du service du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras peuvent régler leur facture¹ :

- Par prélèvement automatique pour les usagers ayant souscrit un contrat de prélèvement (joint en annexe),
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de l'avis des sommes à payer, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie 5 rue du Docteur Brassart à Arras.
- En numéraire auprès de la Trésorerie 5 rue du Docteur Brassart à Arras, accompagné du talon détachable de l'avis de sommes à payer.

2 – TARIFICATION

La tarification appliquée aux arrageois pour l'année scolaire 2019/2020 est déterminée par l'attestation de quotient familial établi par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi que la photocopie de la taxe d'habitation 2018.

Aucune modification tarifaire liée au domicile ne pourra intervenir en cours d'année scolaire.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2016 : « Toute année commencée est due en totalité : les frais de scolarité sont facturés pour une année complète même si l'élève a été absent une partie de l'année ou démissionne en cours d'année».

3 – FACTURATION ET AVIS DE PRELEVEMENT

Pour les usagers ayant opté pour le prélèvement automatique, une facture globale pour la totalité de l'année scolaire 2019/2020 sera établie par le Conservatoire.

La facture indiquera le montant global des frais de scolarité accompagné d'un échéancier indiquant les périodes des 3 prélèvements.

Pour les usagers n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique, un avis des sommes à payer, assorti d'une facture sera adressé trimestriellement.

Le règlement devra intervenir, sous huitaine, dès réception de l'avis des sommes à payer transmis par les services du Trésor Public. En raison de l'arrêté du 8 avril 2017 relevant 15,00 euros le seuil minimal de recouvrement des créances non fiscales par la trésorerie publique, **il sera procédé à un regroupement des créances du Conservatoire à la fin de l'année scolaire pour un paiement en une seule fois des sommes dont le montant annuel est inférieur ou égal à 45,00.** Cette facture globale sera adressée à l'usager à l'issue du troisième trimestre.

¹ Cocher le mode de paiement

4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

L'usager qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement auprès du secrétariat du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras, 2 rue de la Douizième 62000 Arras, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Si la modification de la domiciliation bancaire est communiquée au plus tard 1 mois avant la date de prélèvement, le débit d'office aura lieu sur le nouveau compte. Dans le cas contraire, la modification interviendra lors du prochain prélèvement.

5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

L'usager qui change d'adresse doit avertir, sans délai, par écrit, le secrétariat du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras, 2 rue de la Douizième - 62000 Arras (conservatoire@ville-arras.fr).

6– RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT

Sauf avis contraire de l'usager, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

Le redevable devra établir une nouvelle demande de prélèvement uniquement lorsqu'il a dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau bénéficier du prélèvement automatique pour l'année suivante.

7 –FIN DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'usager, **il ne sera pas représenté et la demande de prélèvement sera résiliée d'office. L'échéance impayée augmentée des frais de rejet sera à régulariser auprès de la Trésorerie - 5 rue du Docteur Brassart - 62000 Arras.**

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante, s'il le désire.

8 – ECHEANCES IMPAYEES EN CAS DE SITUATION EXCEPTIONNELLE

En cas de situation difficile et à titre exceptionnel, l'usager peut saisir par écrit, un mois avant la date d'échéance, le service financier pour demander la suspension du prélèvement automatique en joignant tous documents justifiant la situation. Le paiement de la dite échéance interviendra directement auprès des services de la Trésorerie au vu de l'avis de sommes à payer et ce, par tous moyens à la convenance de l'usager et en accord avec le comptable du Trésor.

9 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de pratique de plusieurs disciplines, l'application du tarif plein s'effectue sur la discipline où l'élève est le plus avancé.

En cas d'absence prolongée d'un professeur de plus de quatre semaines consécutives, une réduction des frais de scolarité sera opérée au prorata.

10 – RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant la facture des prestations est à adresser au secrétariat du Conservatoire à Rayonnement Départemental – 2 rue de la Douizième – Arras (conservatoire@ville-arras.fr).

Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire – Mairie – 6 Place Guy Mollet – BP 70913 - 62022 ARRAS Cedex, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal l'Instance si le montant de la Créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 3211.1 du Code de l'organisation judiciaire.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Bon pour ACCORD,
L'usager (Date, Signature)

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

Nom Prénom et Adresse du Débiteur

Désignation et Adresse de l'Etablissement teneur du compte à débiter :

Nom et adresse du créancier COMMUNE D'ARRAS Place Guy Mollet Boite Postale 913 62022 ARRAS Cedex
--

COMPTE A DEBITER

ETABLISSEMENT	GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
International Bank Account Number (IBAN)			Bank Identifier Code (BIC)
<input type="text"/>			

DATE :

SIGNATURE :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/89 de la Commission Nationale Informatique » et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.
En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre d'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom Prénom et Adresse du Débiteur

N° NATIONAL D'EMETEUR
556923

Nom et adresse du créancier COMMUNE D'ARRAS Place Guy Mollet Boite Postale 913 62022 ARRAS Cedex
--

Désignation et adresse de l'Etablissement teneur du compte à débiter :

COMPTE A DEBITER

ETABLISSEMENT	GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
International Bank Account Number (IBAN)			Bank Identifier Code (BIC)
<input type="text"/>			

DATE :

SIGNATURE :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, **sans les séparer** en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal RIP ou de Caisse d'épargne (RICE).